



Charte de l'Ecole de Golf

Cette charte complète le règlement intérieur de l'Association

1/ Comportement général :

- Dès mon arrivée au club, je me présente à l'accueil.
- Je signe la feuille d'émargement avant d'aller en cours.
- Je suis prêt et équipé 5 mm avant le début du cours.
- Je dois saluer les personnes que je rencontre. (les salariés du club, du restaurant, les pros, les membres)
- Je me tiens correctement dans le Club-house (politesse, retirer sa casquette, chaussures propres, pas de graffitis sur les panneaux d'affichage, ...)
- Le Club-house n'est pas une aire de jeu.
- Je nettoie les clubs empruntés et je les range correctement après leur utilisation.

2/ Utilisation des installations sportives :

Les balles sont mises à disposition au début du cours et les enfants devront ramasser un seau de balles à la fin de la séance.

- Les jetons de practice offerts par le golf sont réservés uniquement à mon usage personnel.
- Je joue les bois au practice seulement dans la zone réservée à cet effet.
- Je ne détériore pas les panneaux de signalisation.
- Je ne fais pas d'approches levées sur le Putting Green.
- Je n'utilise pas la zone autour du green d'approche pour le jeu de fers.
- Je remets mon seau près de la machine à balle après la séance de practice.
- Je respecte l'entraînement des autres joueurs en me déplaçant en silence et en sécurité.

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

J'adhère aux valeurs de cette charte de l'école de golf

L'élève

NOM et signature

Les parents

Golf du pays de Laval et du département de la Mayenne